

**Période couverte par la présente Communication sur l'engagement**

De : Juin 2017

À : Décembre 2019

**Partie I. Déclaration de soutien continu par le directeur général ou son équivalent**

30 avril 2020

A nos parties prenantes :

Je suis heureux de confirmer que l'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE-Togo), Contact National de Transparency International au Togo réitère son soutien envers le Pacte mondial des Nations unies et ses dix principes dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Ceci représente notre Communication sur l'engagement avec le Pacte mondial des Nations unies. Vos réactions sur son contenu sont les bienvenues.

Dans cette Communication sur l'engagement, nous décrivons les actions prises par notre organisation pour soutenir le Pacte mondial des Nations unies et ses principes, comme suggéré pour une organisation comme la nôtre. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication. Bien sincèrement,



EBEH Kodjo Fabrice

Directeur Exécutif de l'ANCE-Togo

## Partie II. Description des actions

Veillez utiliser l'espace encadré ci-dessous pour décrire les actions mises en œuvre par votre société en faveur du Pacte mondial. Il est fortement recommandé que les actions entreprises soient liées à l'une ou plusieurs des activités spécifiques proposées. *Veillez-vous référer à la liste complète des activités proposées pour votre type d'organisation [ici](#).*

Au cours de ces deux (02) dernières années, l'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE-Togo) Contact National de Transparency International a réussi à intégrer les principes du pacte mondial des Nations Unies notamment la lutte contre la corruption, la promotion des droits humains dans ses activités internes. Grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers notamment de l'UE, PNUD, TI et Pro-CEMA ; l'ANCE-Togo a réussi à organiser :

- ✚ Un atelier national de renforcement de capacités de 50 acteurs (Etats, OSC, secteur privé) sur les instruments internationaux, nationaux et bonnes pratiques de lutte contre la corruption ; Cet atelier a mobilisé plusieurs médias nationaux et internationaux et plusieurs publications ont été faite. Il a connu la participation du Conseiller Régional TI pour l'Afrique, du PNUD, de la BIDC et bien d'autres partenaires engager dans la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ;
- ✚ Cinq (05) conférences débats en collaboration avec la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA) et les corps de contrôle aux occasions de la journée africaine de lutte contre la corruption et la journée mondiale de lutte contre la corruption. Chaque année, l'ANCE-Togo ainsi que les autres acteurs qui interviennent dans la lutte organisent une conférence débat pour marquer la journée Africaine de lutte contre la corruption ainsi que la journée mondiale de lutte contre la corruption. Ces conférences permettent de faire le point sur les progrès réalisés au cours des années passées et de définir la trajectoire à suivre pour relever les défis auxquels on est confrontés ;
- ✚ Deux (02) conférences régionales sur les principaux outils de contrôle citoyen de l'action publique (CCAP). Ces conférences sont organisées dans le but de susciter l'éveil et l'engagement des OSC à accompagner les autorités locales dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. C'est aussi dans le but de donner les prérequis à ces acteurs pour mieux réussir leur mission de contrôle citoyen de l'action publique ;
- ✚ Trois (03) conférences régionales sur le rôle des Centres d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC) et son fonctionnement. Dans le combat contre la corruption, l'ANCE-Togo a implémenté les CAJAC qui sont des outils de TI. Ces conférences avaient pour principale but d'informer les acteurs (Etat, privé, OSC, médias) sur les missions des CAJAC, ces services ainsi que son fonctionnement. Plusieurs médias étaient associés afin que ces derniers puissent partager l'information aux grands publics et par là toucher plus de citoyen ;
- ✚ Mis en place trois (03) Centres d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC) notamment dans les régions Maritime, Centrale et de la Kara. Ces CAJAC sont mis en place pour lutter efficacement contre la petite corruption qui s'observe lors de l'établissement des pièces d'identité (naissance, nationalité, carte d'identité, passeport etc.), les rackets, dans les marchés etc.

- ✚ Appuyer le Réseau Anti-Corruption (RAC-Togo) a organisé deux (02) ateliers de formations notamment sur le CCAP et sur les instruments internationaux et bonnes pratiques ainsi que sur les procédures de passations des marchés publics. Le leadership de l'ANCE-Togo a permis d'appuyer le RAC dans l'organisation de deux ateliers au profit de ses 40 Organisations membres. Ce réseau est composé des ONG et des journalistes engager dans la lutte contre la corruption ;
- ✚ Dix (10) campagnes de sensibilisation sur les méfaits de la corruption et le rôle des CAJAC dans les universités privées de Lomé et de Kara. Ces campagnes sont organisées au profit des étudiants des universités privées de Lomé, Sokodé et de Kara. Le but, c'est d'inculquer les bonnes pratiques liées à la lutte contre la corruption à ses apprenants qui seront les futures cadres de demain. Et aussi de les informés sur les méfaits de la corruption sur leur vie ainsi que la mission d'un CAJAC ;
- ✚ 16 activités de sensibilisations tenues sur la corruption : causes, manifestations, conséquences, (08 dans la région maritime et 08 dans la région de la Kara) avec le comité de suivi du PASJ et la HAPLUCIA. L'ANCE-Togo accompagne la HAPLUCIA dans sa tournée de campagne nationale de sensibilisation des populations à la participation citoyenne de lutte contre la corruption et les infractions assimilées en apportant son expertise lors des différents ateliers organisés à l'endroit de divers acteurs des secteurs public, privé et de la société civile, notamment dans l'élaboration et la présentation des modules de formation ;
- ✚ 550 articles publiés relatifs à la corruption dans la presse écrite et en ligne et sur le site web de l'ANCE-Togo ;
- ✚ 45 émissions et interviews télévisées animées relatives à la corruption sur les chaînes de télévisions nationales notamment TVT, New World TV, Eco Conscience TV, Direct7 TV ;
- ✚ 36 émissions et interviews radiophoniques animées relatives à la corruption sur les chaînes de radios nationales et locales notamment Zéphyr FM, Pyramide FM, Taxi FM, Kanal FM, Métropolys, Radio Lomé, etc. ;
- ✚ 108 Vidéos produites relatives à la corruption et diffuser sur la page YouTube de l'ANCE-Togo. Ces vidéos sont en rapport avec nos activités et de plusieurs organes de contrôle et institutions étatiques dont la HAPLUCIA sur les méfaits et les différentes initiatives de prévention et de lutte contre la corruption ;
- ✚ 201 copies de code pénal édités et distribués à tous les acteurs (publics et privés) impliqués dans la lutte contre la corruption ;
- ✚ 01 Rapport parallèle sur la mise en œuvre de l'ODD16 au Togo a été élaboré et mis en ligne. Ce rapport retrace les efforts fournis par le Togo au cours des années précédentes pour lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, la criminalité organisée etc. Il comporte également une évaluation indépendante de l'ANCE-Togo ainsi que des recommandations pertinentes pour lutter contre la corruption dans tous les secteurs d'activités ;
- ✚ 01 rapport sur la vulnérabilité du secteur immobilier au blanchiment de capitaux a été élaboré et mis en ligne. Ce rapport élaboré en suivant les 09 variables de la Banque Mondiale en rapport avec les Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD). Il indique les opportunités, les menaces et le degré de vulnérabilité du secteur immobilier au blanchiment de capitaux. Une évaluation indépendante de l'ANCE-Togo ainsi que des recommandations sont également contenue dans le rapport ;
- ✚ Trois (03) rapports d'étude de cas de corruption dans 03 secteurs notamment les hôpitaux, les marchés publics et le secteur minier ont été élaboré et disponible. Ces rapports d'étude de cas de

corruption fait le point sur les dispositifs mis en place par le Togo pour lutter contre la corruption dans ces différents secteurs ainsi que des présomptions de cas de corruption dans ces secteurs ;

- ✚ 01 rapport sur les cas de malversations portés en justice depuis 2008 et comment ils sont traités a été élaboré et disponible. Ce rapport répertorie, tous les cas de malversations à caractère économique porté en justice depuis 2008 et comment ils sont traités. Les niveaux de blocages, les pistes de solutions et des recommandations pertinentes sont également pris en compte par le rapport ;
- ✚ 01 rapport parallèle sur la corruption et droits humains a été élaboré entre l'ANCE-Togo et le CACIT et envoyé au Comité Droits humains des Nations Unies. Ce rapport dont l'ANCE-Togo fait partie des artisans, fait l'état des lieux sur le lien entre la corruption et les droits humains.
- ✚ 70 actions de partenariats/collaborations ont été exécutés avec les directions, institutions et programmes impliqués dans la lutte contre la corruption au Togo. Ces partenariats sont noués en majorité avec les acteurs du secteur public qui interviennent dans la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Il s'agit de la HAPLUCIA, de la Cour des Comptes, de la CENTIF, de l'IGF, IGE, l'ARMP, DNCMP, IGT, Direction du Budget et des Finances, Ministère de la justice, ITIE, DGTCP, CENTIF, DNCF, MCC, CCA etc. ;
- ✚ 120 actions de plaidoyers ont été menées envers tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption et surtout envers la justice pour la mise en mouvement des poursuites judiciaires. Ces actions de plaidoyers sont menées envers les corps de contrôle, les autorités judiciaires, les autorités locales, les ministères et les partenaires techniques et financiers ;
- ✚ Réceptions, écoute, traitement, conseils juridiques/judiciaires à 50 plaignants de cas de corruption et infractions assimilées. L'une des activités des CAJAC mis en place, c'est la réception, l'écoute des plaignants ensuite le traitement de leur plainte et enfin des conseils juridiques ou judiciaires. Ainsi au cours de la période, l'ANCE-Togo a reçu plus de 50 plaignants de présumer victime d'acte de corruption ou infractions assimilées ;
- ✚ Mise en place d'une ligne verte (8287) pour la dénonciation des cas de corruption. Dans la mise en œuvre des CAJAC, l'ANCE-Togo a acquis une ligne verte gratuite aux citoyens pour permettre à ces derniers de solliciter nos services notamment les conseils juridiques et judiciaires.

### Partie III. Mesure des résultats

Veillez utiliser l'espace encadré ci-dessous pour inclure les indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs les plus pertinents afin de mesurer les résultats des activités décrites dans la partie II ci-dessus.

L'ensemble des actions menées au cours de ces deux dernières années ont produit les résultats qui contribuent à la réduction du taux de la corruption au Togo et surtout à l'instauration de la bonne gouvernance, à la redevabilité de l'action publique et à la transparence dans la gestion de la chose publique. Parmi les résultats obtenus on peut citer :

- Amélioration de la transparence et réduction du taux de corruption (dans l'indice de MCC, l'indice de contrôle de corruption est passé de 38 en 2015 à 65 en 2019 ; l'indice de contrôle de corruption dans le CPIA de la Banque Mondiale est passé de 2,5 en 2015 à 3 en 2018) ;

- L'indice de facilité de faire les affaires de la Banque mondiale, le Togo a enregistré une progression de 40 places, se hissant dans le top 10 des pays les plus réformateurs dans le monde, avec notamment la première en place en Afrique et le 3ème rang dans le monde ;
- Augmentation du nombre de cas de corruption dénoncés auprès des corps de contrôle notamment à l'Office Togolais des Recettes (OTR), l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), la Haute Autorité de Prévention et Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA). Ces institutions de l'Etat qui lutte contre la corruption dans chacune de leur secteur ont vu le nombre de dénonciation grimper grâce à la sensibilisation des citoyens sur l'obligation de dénoncer les corrupteurs et corrompus ;
- Crédibilité de l'ANCE-Togo vis-à-vis des partenaires (03 arrêtés ministériels de nomination dans les comités techniques de l'Etat : Comité d'évaluation des marchés publics (ARMP : Autorité de Régulation des marchés publics) ; Comité de pilotage du projet Programme d'Appui à la Gouvernance Economique (PAGE : programme financé par la Banque Mondiale et l'UE) ; Membre du comité bonne gouvernance de la Cellule Climat des Affaires (CCA)). L'ANCE-Togo est aujourd'hui reconnue comme une ONG dynamique, thématique, engager dans la lutte contre la corruption. Ainsi elle est associée à plusieurs comités susmentionnés et apporte son expertise ;
- L'ANCE-Togo est devenue une référence sur la thématique de lutte contre la corruption au Togo : sollicitation de plusieurs partenaires pour donner des avis et recommandations dans les documents de planifications et dans accords de partenariats avec l'Etat ;
- Deux (02) prix de reconnaissance en matière de lutte contre la corruption (2018-2019) décernés par le Conseil des avocats du Collectif des Association de lutte contre l'impunité au Togo (CACIT) ;
- Six (6) millions de citoyens informés ont une meilleure connaissance des méfaits de la corruption. Et s'engagent à dénoncer les cas de corruptions aux corps de contrôle ainsi qu'à l'ANCE-Togo ;
- Beaucoup de citoyen sont maintenant éveil et apte à dire « NON » à tout acte de corruption ;
- 10 médias (TVT, New Word Tv, Ecoconscience Tv, Pyramide Fm, Interfax, I-frii, Journal alternative, Liberté) formés ont créé des rubriques spécifiques à la lutte contre la corruption ;
- Intégration des bonnes pratiques acquises lors de l'atelier national dans le décret portant corps de contrôle au Togo adopté en Conseil des ministres et dans la loi portant déclaration de patrimoine adopté par l'Assemblée Nationale (AN) en décembre 2019 ;
- Une meilleure coordination entre les OSC ;
- Renforcement des actions conjointes entre les OSCs (ANCE-Togo/RAC, AJEAH, COMINTES, CACIT etc.) ;
- Nos actions ont facilité la création et l'opérationnalisation de la plateforme des acteurs de la lutte anti-corruption au Togo (les corps de contrôle, la société civile, le secteur privé) ;
- Début de transparence dans la fonction publique avec l'adoption du code d'éthique et de déontologie de la fonction publique ;
- Elargissement des agents publics assujettis à la déclaration du patrimoine ;
- Amélioration du cadre de fonctionnement des corps de contrôle de l'Etat avec l'adoption du décret portant corps de contrôle ;
- Décisions provisoires rendues sur la gestion des comptables publics ;
- Le plaidoyer envers le PNUD a abouti à l'approbation de 02 projets dont 01 intégrant la transparence de l'administration publique et 01 sur l'appui à la lutte contre la corruption ;

- Le plaidoyer auprès de l'Union européenne a permis d'intégrer dans Le LIVRE VERT de l'UE et dans les recommandations du FMI pour le Togo (la nécessité de l'adoption de la loi sur la déclaration du patrimoine et la loi sur la prévention de la corruption) ;
- 01 numéro vert opérationnel pour dénoncer les actes de corruption et des posters affichés grâce à notre action de plaidoyer avec l'aéroport ;
- 02 plaintes formulées en novembre 2019 et transmises à la justice par la HAPLUCIA (cas de la route Lomé-Vogan-Anfoin et le cas de la gestion des fonds de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2013). Ces plaintes ont été identifiées et formulées en collaboration avec l'ANCE-Togo et la HAPLUCIA ;
- 03 autres plaintes en cours (cas de la gestion des fonds de la CAN 2017 et le cas de la gestion des fonds relatifs aux opérations foraines à la Direction Générale des Transports ; 01 cas de corruption et de blanchiment dans les mines (or) en cours d'étude (attente d'information du procureur de la république suisse). Le traitement de ces dossiers en cours bénéficient de l'accompagnement de l'ANCE-Togo.
- 02 décisions de justice rendues avec intégrité (02 Magistrats corrompus et sanctionnés par une décision du Conseil Supérieur de la Magistrature ; 05 agents corrompus de l'Office Togolais des Recettes (OTR)). Cinq (5) ex-agents de l'Office Togolais des Recettes(OTR), arrêtés pour avoir détourné des caisses de cette régie financière de l'Etat, 17 milliards de Francs CFA. Ces ex-agents ont été condamné lourdement le 2 août 2019, a sept (7) ans d'emprisonnement chacun et une amende de dix-sept (17) milliards de Francs CFA. Ces décisions sont rendues grâce à notre plaidoyer envers l'appareil judiciaire sur la nécessité de sanctionner les auteurs et complices des actes de corruption pour une prise de conscience des citoyens ;
- 01 numéro vert (1014) opérationnel au niveau de la police nationale pour dénoncer les actes de corruption et infractions assimilées. Ce numéro vert a été mis en place grâce à nos actions de plaidoyers envers le ministère de la sécurité nationale. Ce numéro permet à tous les citoyens de dénoncer tout acte de corruption des agents de la police nationale.



Atelier national de renforcement des capacités des acteurs sur les instruments internationaux et les bonnes pratiques de lutte contre la corruption. 06 au 08 Nov. 2018